

## CANDIDATURE aux épreuves pratiques du BREVET DE PARACHUTISTE PROFESSIONNEL

### Liste des pièces à fournir.

- 1°/ - **Acte de candidature**, imprimé joint
- 2°/ - **Original du certificat d'aptitude** aux épreuves théoriques parachutiste professionnel en état de validité,
- 3°/ - **Attestation de sauts**, suivant modèle joint,
- 4°/ - **Attestation de niveau de connaissances et d'entraînement par un instructeur Parachutiste Professionnel**, suivant modèle joint,
- 5°/ - **Attestation de stage homologué** (le cas échéant)
- 6°/ - **Certificat médical d'aptitude aux fonctions de parachutiste professionnel**, délivré par un centre d'expertise médicale du personnel navigant de l'aéronautique civile,
- 7°/ - **Deux photographies d'identité**,
- 8°/ - **Copie carte d'identité ou du passeport**,

- 9°/ **MODE DE PAIEMENT**
- Par Titre de paiement de 240 euros** agrafé à l'acte de candidature, en règlement de la redevance d'examen **PARA-PRO**, à l'ordre du : « Régisseur d'Avances et de Recettes DSAC/EC »
  - Par Virement bancaire** : Direction Sécurité Aviation Civile/Adm.Centrale  
**IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0039 268 - BIC : TRPUFRP1 - Domiciliation : TPPARIS RGF**
  - l'original de l'attestation de demandeur d'emploi, précisant leur catégorie.**  
**ORIGINAL délivré, tamponné et signé par Pôle Emploi, DATANT de moins d'un mois**  
En application de l'article R. 611-4-VI, les demandeurs d'emploi sont exonérés de la redevance sous réserve de joindre au dossier d'inscription

**le dossier ainsi constitué doit être adressé au moins 1 mois avant la date souhaitée de l'examen à :**

**DGAC / DSAC / PN/EXA - Pôle Examens**  
50, rue Henry FARMAN -75720 PARIS CEDEX 15  
(TEL 01 58 09 44.16 / Fax : 01 58 09 44 87 (Mme Dominique LOUISE))

**ATTESTATION  
DE NIVEAU DE CONNAISSANCES ET D'ENTRAINEMENT  
POUR LES EPREUVES PRATIQUES DU BREVET DE  
PARACHUTISTE PROFESSIONNEL**

Je soussigné (e) (Nom/Prénom) : .....

titulaire de la Licence Parachutiste Professionnel N°.....

valide jusqu'au : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

et de la qualification instructeur Parachutiste Professionnel valide jusqu'au : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

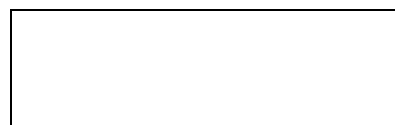
atteste que : Mr – Mme – Mlle : (nom/prénom).....

candidat(e) au **Brevet de Parachutiste Professionnel**, possède un niveau de connaissances et d'entraînement satisfaisant lui permettant de se présenter aux épreuves pratiques avec une chance raisonnable de réussite.

L'évaluation du candidat a été effectuée le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

*Date et signature de l'instructeur parachutiste professionnel*

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_



**ACTE de CANDIDATURE**  
**Aux EPREUVES PRATIQUES**  
**Du BREVET de PARACHUTISTE PROFESSIONNEL**

**Référence de la carte de stagiaire** .....

*L'article 8 de l'Arrêté du 3/12/1956 fait obligation à tout parachutiste entreprenant un entraînement,  
en vue de l'obtention du brevet de parachutiste professionnel, d'être détenteur d'une carte de stagiaire.*

**NOM** : .....

**Prénoms** : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

**ADRESSE** : .....

.....

**Tél. : Personnel** : ..... **Portable** : ..... **Mail** : .....

**Date et lieu souhaités pour le passage de l'examen** : .....

.....

**OBSERVATIONS PARTICULIERES** : .....

.....

**S'il y a lieu** :

- dates auxquelles le candidat s'est déjà présenté aux épreuves.....
- date d'obtention de l'épreuve de sauts : .....
- date d'obtention de l'épreuve de largage : .....

Date : le.....

Signature de l'intéressé :

## ATTESTATION DE SAUTS

Je soussigné (e) : NOM : ..... PRENOM : .....  
candidat aux épreuves pratiques du Brevet de Parachutiste Professionnel,  
**certifie avoir effectué les sauts indiqués ci-dessous :**

**TOTAL Général** (250 sauts minimums) : ..... Sauts  
OU 200 sauts si le candidat justifie avoir suivi de manière satisfaisante un enseignement homologué.

**TOTAL** des sauts effectués en utilisant uniquement le dispositif d'ouverture commandée : ..... Sauts  
(200 sauts minimums) OU 150 sauts si le candidat justifie avoir suivi de manière satisfaisante un enseignement homologué.

**TOTAL** des chutes libres d'une durée égale ou supérieure à 30 secondes : ..... Chutes  
(25 chutes minimums)

Date : .....

NOM/Prénom: .....

Signature

**LES NOMBRES DE SAUTS, DOIVENT ETRE INSCRITS SANS RATURE, NI SURCHARGE.**

**Extrait de l'arrêté du 29/7/87 portant création d'un brevet ou d'une licence de parachutiste professionnel :**

**Article 9. - Conditions exigées pour la délivrance du brevet.**

2°/ - Totaliser deux cent cinquante sauts dont au moins deux cents au cours desquels il a utilisé uniquement le dispositif d'ouverture commandée et comprenant un minimum de vingt-cinq chutes libres d'une durée égale ou supérieure à trente secondes.

**Ou**

Totaliser deux cents sauts dont au moins cent cinquante sauts au cours desquels il a utilisé uniquement le dispositif d'ouverture commandée et comprenant un minimum de vingt-cinq chutes libres d'une durée égale ou supérieure à trente secondes s'il justifie avoir suivi de manière satisfaisant et complète un enseignement homologué.